



Aubenas-les-Alpes

## **Compte rendu de la séance du samedi 25 mai 2024**

Secrétaire(s) de la séance:

Olivier TURPAULT

### **Ordre du jour:**

1. Délibération pour la Convention Plan de massif DFCI Feu de Forêt  
(Autofinancement maximum 91€)
2. Délibération pour le contrat de travail Secrétaire générale au 1<sup>er</sup> août 2024 25h/semaine
3. Délibération transfère du FODAC 2024 à la Communauté de Commune.
4. Convention délibération du SMEPGT en attente du fond vert subvention
5. Délibération mandat au C/6541 : admission en non valeur d'un montant 41.06 €
6. Délibération com com compétence GEMAPI : Devis renforcement Digue du Largue.
7. Délibération retirer le lave-vaisselle de la location de la salle.

Divers :

- Justificatif solde de trésorerie
- 3 Panneaux Interdiction 3T5 Camion

La séance est ouverte à 9h40

### **Délibérations du conseil:**

1. Mme le Maire expose la proposition portée par le parc naturel régional du Luberon (PNRL) concernant la participation de la commune au plan massif de protection des forêts contre l'incendie des collines de Forcalquier et du Luberon Orienta.  
Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 2 voix pour et 5 voix contre rejette cette proposition.

## 2. Contrat Secrétaire

Mme le maire propose aux élus d'augmenter le temps de travail de la secrétaire à partir du 1er août 2024 si possible car il y a un accroissement des tâches administratives. Elle suggère de la passer de 21h00 à 25h00.

Elle demande également à ce que l'on lui accorde une augmentation de son salaire car elle est très satisfaite de son travail.

Son indice passera de 366 à 385 soit 1895.27€ brut pour un temps plein.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

## 3. Convention entre le SMEPGT et la COMMUNE D'AUBENAS LES ALPES ( DE 2024 021)

Mme le maire présente la convention proposée par le SMEPGT qui a pour but la rénovation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de cette convention avec le SMEPGT.

A Aubenas les Alpes, le 25 mai 2024

MARTELLI SYLVIE  
Maire d'aubenas les Alpes

## 4. CONVENTION ENTRE LE SMEPGT ET AUBENAS LES ALPES ( DE 2024 022)

## 5. Participation financière ( DE 2024 023)

Mme le Maire explique qu'une habitante de la commune ayant du subir une intervention chirurgicale importante celle-ci a du faire appel à sa sortie d'hôpital à l'intervention d'un aide à domicile par l'intermédiaire du CASIC.

Cette habitante Mme Liotard Marylène n'étant pas en mesure d'assumer financièrement le règlement de la totalité de la facture Mme le maire propose une participation à hauteur de 100 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.  
A Aubenas les alpes , le 25/05/2024

#### 6. VENTE DE LA ROULOTTE ( DE 2024 025)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une proposition d'acquisition de la roulotte bibliothèque de MME DEMAILLY Florence, une habitante du village, au prix de 2500 € TTC. Elle explique que celle-ci si elle est vendue le sera en l'état.

De plus au vu des finances actuelles de la commune elle estime que cette rentrée financière n'est pas à négliger surtout que la roulotte commence à s'abîmer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 voix contre 2 abstentions et 4 pour

Accepte la proposition de MME DEMAILLY Florence et décide de vendre la roulotte au prix de 2500 € TTC

A AUBENAS LES ALPES, le 25 mai 2024

MME LE MAIRE  
MARTELLI SYLVIE

#### 7. Demande d'admission en non valeur sur divers exercices ( DE 2024 026)

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le comptable public lui demande de faire une admission en non valeur sur divers exercices pour un total de 41.06 €.

Il s'agit de petites sommes restées irrécouvrables à ce jour et qu'il est préférable d'annuler définitivement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte cette demande d'admission en non valeur,

Autorise Mme le Maire à signer tout document en lien avec cette demande

A AUBENAS LES ALPES le 25 MAI 2024

MME LE MAIRE  
MARTELLI SYLVIE

#### 8. FODAC 2024 POUR CCHPPB ( DE 2024 027)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de réfection de voirie est programmé sur la commune en lien avec la Communauté de communes de Haute Provence Pays de Banon dans le cadre de sa compétence voirie.

Afin que l'intercommunalité puisse prendre en charge cet investissement, il serait opportun que la subvention FODAC éligible pour l'année 2024 pour la commune D'Aubenas les Alpes soit reversée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Renonce à la subvention FODAC au titre de l'année 2024 au profit de la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon, et ce, dans le cadre de sa compétence Voirie,

Autorise Madame le Maire à signer tout document complémentaire à cette décision.

A AUBENAS LES ALPES le 25 mai 2024  
Le MAIRE ,  
MARTELLI SYLVIE

#### 9. ANNULATION DELIBERATION DE 2024\_024 ( DE 2024\_029)

Suite à une erreur sur la délibération DE \_2024\_024 nous sommes obligés de l'annuler

10. La décision est prise de retirer le lave vaisselle de la location de la salle des fêtes car il est tombé en panne et sa réparation coûte trop cher. De plus la caution ne sera pas rendue si des débris sont retrouvés dans les alentours de la salle.

11. Mme le Maire informe le conseil municipal que deux habitants de la commune Monsieur ANDLAUER Philippe et Monsieur CABOURET Luc ont décidé de faire respectivement un don de 2000 € chacun à la commune.  
Ses dons serviront à compléter des financements sur des travaux de la commune.

12. Problème Eiffage pour le SDE 04